Le Temps

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

I. Le Temps. 1899-03-27.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter **utilisation.commerciale@bnf.fr**.

TRENTE-NEUVIEME ANNÉE. — N° 13808

On s'abonne aux Bureaux du Journal, 5, BOULEVARD DES ITALIENS, A PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste

LUNDI 27 MARS 1899.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE...	Trois mois,	14 fr.;	Six mois, 28 fr.;	Un an, 56 fr.
DÉPART[TS] et ALSACE-LORRAINE...	—	17 fr.;	— 34 fr.;	— 68 fr.
UNION POSTALE.....	—	18 fr.;	— 36 fr.;	— 72 fr.
AUTRES PAYS.....	—	23 fr.;	— 46 fr.;	— 92 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (à Paris) 15 centimes

Directeur politique : Adrien Hébrard

Toutes les lettres destinées à la Rédaction doivent être adressées au Directeur

Le Journal ne répond pas des articles non insérés

Adresse télégraphique : TEMPS PARIS

Le Temps

PRIX DE L'ABONNEMENT

PARIS, SEINE et SEINE-ET-OISE...	Trois mois,	14 fr.;	Six mois, 28 fr.;	Un an, 56 fr.
DÉPART[TS] et ALSACE-LORRAINE...	—	17 fr.;	— 34 fr.;	— 68 fr.
UNION POSTALE.....	—	18 fr.;	— 36 fr.;	— 72 fr.
AUTRES PAYS.....	—	23 fr.;	— 46 fr.;	— 92 fr.

LES ABONNEMENTS DATENT DES 1er ET 16 DE CHAQUE MOIS

Un numéro (départements) 20 centimes

ANNONCES : MM. LAGRANGE, CERF ET Cie, 8, place de la Bourse

Le Journal et les Régisseurs déclinent toute responsabilité quant à leur teneur

TÉLÉPHONE, 4 LIGNES :

N[os] 103.07 — 103.08 — 103.09 — 119.40

DÉPÔT LÉG. Seine N° 1899

Nos acheteurs au numéro, à Paris, sont priés de réclamer le PETIT TEMPS d'hier, qui doit leur être délivré gratuitement.

Paris, 26 mars

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

LA FAMINE EN RUSSIE

Le peuple russe est de nouveau en proie à un terrible fléau. Une famine, plus affreuse encore que celle de 1891-1892, sévit sur une immense étendue de territoire. Deux groupes de provinces à l'est et à l'ouest du Volga, cette grande artère de la vie nationale en Russie, sont principalement affectés par cette disette.

Le premier, entre ce fleuve et la frontière de la Russie d'Europe, comprend les quatre grandes provinces de Viatka, Perm, Oufa et Samara, soit une superficie de 758,784 kilomètres carrés (une fois et demi celle de la France), avec une population de 10,205,847 âmes, ou de 13 habitants par kilomètre carré.

La province de Kazan, de l'autre côté du Volga, sert de trait d'union entre les deux territoires de disette, avec ses 63,716 kilomètres carrés et ses 2,162,339 habitants.

Dans le second groupe figurent les provinces de Riazan et de Toula, avec celles de Simbirsk, Saratov, Voronjèe et Tambov, soit une superficie totale de 339,531 kilomètres carrés avec une population de 12,706,807 habitants.

On peut donc dire que la famine actuelle règne sur un bloc solide de territoire qui va des monts Ourals, à l'Est, à Moscou, à l'Ouest et qui du Nord au Sud couvre plus de dix degrés de latitude, avec une oasis au centre formée par la province de Penza, avec ses 38,841 kilomètres carrés et ses 1,549,969 habitants. C'est une région de misère qui comprend 1,162,031 kilomètres carrés, — plus de deux fois la superficie totale de la France — près du quart de la superficie totale de la Russie d'Europe, avec une population de plus de 25 millions d'habitants, les deux tiers de celle de la France et le quart de celle de la Russie.

Dans cet immense espace, il paraît avéré que l'insuffisance des récoltes a dépassé, l'an dernier, tout ce qui avait jamais été constaté précédemment, y compris la période néfaste de 1891-1892. Une somme de 35 millions de roubles (un peu moins de 100 millions de francs) avait été affectée à lutter contre la famine dans le budget du dernier exercice. Ç'a été une goutte d'eau dans un océan. C'est à peine si une infime minorité des habitants de *six* des *onze* provinces atteintes par le fléau ont participé aux bienfaits de la charité officielle.

L'allocation administrative n'est que de 35 livres de céréales par mois et par tête, et elle n'est attribuée qu'aux individus dont l'âge est supérieur à 55 ou inférieur à 18 ans. En d'autres termes toute la population adulte entre ces deux limites est abandonnée à elle-même ou à la charité privée. La société de la Croix-Rouge fait de nobles efforts pour venir au secours de cette effroyable masse de misères, mais elle ne peut qu'apporter un infime soulagement aux souffrances d'un tout petit nombre de malheureux.

Les paysans ont vendu tout ce qu'ils possédaient. Leurs cabanes sont vides, tous les meubles et tous les ustensiles de ménage ayant été successivement portés chez le prêteur sur gages. Ils tâchent de se sustenter à l'aide d'un pain fait d'un mélange d'herbes, de glands et de farine de seigle ou de *farine, de paille hachée et* d'écorces. Ils avalent une espèce de gruau de farine bouillie à l'eau ou des décoctions de feuilles de groseillers en guise de thé.

Dans beaucoup d'endroits le combustible fait défaut tout comme les aliments : on devine ce que cela veut dire en plein hiver sous ces climats glacés. Aussi le cortège ordinaire des maladies épidémiques qui suivent la famine a-t-il fait son apparition : le typhus, le scorbut glanent les vies que la faim n'a pas moissonnées. Dans la seule province de Samara, au 1er février dernier, pas moins de 71,000 personnes subsistaient uniquement par l'assistance publique qui leur était donnée et ce nombre a considérablement augmenté depuis six semaines.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que la famine en Russie n'est pas un phénomène accidentel. Elle obéit à des crises périodiques. Elle suit un cycle. Les régions actuellement affectées l'ont déjà été en 1891-1892 et antérieurement. Il y a là des causes profondes. Il est naturel que le mal s'engendre lui-même, qu'il laisse derrière lui un sillon profond où germent aisément les semences de mort. Par conséquent il ne saurait suffire de tenter de lutter contre la famine par une charité dont l'impuissance est d'ailleurs navrante, même quand il ne s'agit que d'une province et d'une disette.

Aux Indes, où le même phénomène se représente régulièrement, le gouvernement anglais a compris que l'assistance directe était le moindre de ses devoirs. Dans le *Blue Book* imposant qu'il vient de consacrer à la dernière visite du fléau, l'an passé, on constate qu'en dehors des crédits extraordinaires mis à la disposition des autorités locales pour parer aux besoins immédiats et qui se sont montés à 300 millions de francs, il existe à titre permanent deux chapitres au budget ordinaire qui peuvent être qualifiés de primes d'assurance contre la famine. Les fonds de famine proprement dits se montent à 50 millions par an; les crédits d'irrigation à une somme à peu près égale.

Dans un empire tout rural, comme l'empire russe, où la population agricole forme au moins 85 0/0 du total, les crédits affectés à l'agriculture et aux travaux préventifs contre la famine se montent à peine à 112 millions de francs, tandis que l'armée et la marine ne dévorent pas moins de douze cent soixante-quinze millions.

On comprend sans peine qu'une pareille anomalie ait frappé l'esprit du tsar Nicolas II et que ce prince aspire plutôt à la reconnaissance de ses peuples, délivrés du cauchemar périodique de la famine, qu'à la gloire d'un grand conquérant et d'un chef de guerre heureux.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

DES CORRESPONDANTS PARTICULIERS DU Temps

Rome, 26 mars, 11 h. 25.

Sur la question chinoise il n'y aurait plus, dit-on, chez les ministres l'accord qui existait au début. Plusieurs sont impressionnés, assure-t-on, par les articles que publient une grande partie de la presse, où l'on fait remarquer que le gouvernement a trop bien servi la politique de l'Angleterre. Les déclarations de certains sénateurs fournissent aussi texte à l'opposition pour semer des appréhensions dans l'opinion publique. Même le groupe de la droite, qui s'appuie sur les industriels lombards et qui approuvait la politique chinoise du gouvernement, a changé d'avis.

Madrid, 26 mars, 9 h. 15.

Le *Tiempo*, organe de M. Silvela, publie un long article sur la désagrégation évidente du parti carliste. Le gouvernement n'attache aucune importance aux bruits qui courent sur les intentions de la fraction intransigeante du parti carliste. Les autorités civiles et militaires sont parfaitement au courant des agissements carlistes. Le général Macias, commandant le 6e corps, est venu à Madrid cette semaine pour conférer avec le général Polavieja sur les mesures à prendre dans les provinces basques et la Navarre, qui sont comprises dans son commandement.

Constantinople, 26 mars, 8 h. 10.
vid Sofia.

Voici les conditions principales de la concession du port de Haïdar-Pacha, à la compagnie allemande du chemin de fer d'Anatolie.

La nouvelle concession a la même durée que celle qui concerne la ligne d'Angora ; elle comprend les travaux de construction du port et de ses annexes, quais, docks, magasins de dépôt et de douane, élévateurs, etc., ainsi que l'exploitation desdites intallations.

La compagnie a le droit de délivrer des warrants aux locataires des entrepôts.

A partir du mois de février 1923, le gouvernement ottoman aura le droit de racheter la concession, mais à la condition de reprendre, en même temps, tout le réseau du chemin de fer d'Anatolie.

(Service Havas)

Pretoria, 26 mars.

Le président a réitéré hier, à Rusenburg, les promesses qu'il a faites à Heidelberg au sujet des finances publiques, des Bewaarplaats, du droit de vote et de la question de la *dynamite*.

En ce qui concerne cette dernière question, le président a dit que les dépêches relatives au discours de M. Chamberlain ne lui semblaient pas mériter une très grande confiance, attendu que, s'il fallait s'en rapporter à elles, il lui serait impossible de comprendre M. Chamberlain.

Le président a nié avoir manqué à ses engagements. Quant aux engagements relatifs à l'incursion Jameson, le président dit qu'il avait promis, dans sa proclamation de janvier 1896, le pardon aux victimes égarées, mais non aux chefs.

En ce qui concerne l'instruction des enfants de nationalité anglaise, le président s'en est référé à la loi sur l'instruction qui est en vigueur dans les régions aurifères.

Le président a insisté sur l'accueil favorable qui a été fait à son discours de Heidelberg et il a dit qu'on verrait l'accomplissement de ses promesses. Néanmoins, il n'a pas un pouvoir absolu, mais il fera tout son possible pour décider le Volksraad à accorder les réformes promises.

Madrid, 26 mars.

Le gouvernement assure qu'il n'a aucune nouvelle du voyage d'un émissaire d'Aguinaldo qui viendrait négocier à Madrid la mise en liberté des prisonniers espagnols.

Sur cette dernière question, les impressions du gouvernement ne sont pas satisfaisantes. Pour les ministres, ce n'est que lorsque les Américains et les Philippins auront conclu la paix qu'on obtiendra le rachat des prisonniers moyennant les offres faites officiellement.

LES INCOMPATIBILITÉS PARLEMENTAIRES

M. Coutant a déposé hier à la Chambre une proposition de loi sur les incompatibilités parlementaires, qui n'est que la reproduction d'un projet déjà déposé en 1895 par le ministère Bourgeois et devenu caduc à la fin de la précédente législature. Ce qui prouve, par parenthèses, que cette clause de caducité a du bon, puisqu'elle nous débarrasse périodiquement du fatras accumulé pendant quatre années. M. Coutant, soutenu par M. Louis Ricard, a obtenu l'urgence, mais on sait que l'urgence parlementaire n'est pas celle de tout le monde, et, malgré ce vote platonique, on peut espérer que la proposition Coutant sera frappée de caducité dans trois ans, comme le projet Bourgeois l'a été l'an passé.

Il existe un cas d'incompatibilité réelle, mais c'est celui dont nos radicaux et socialistes ne se préoccupent pas. Nous voulons parler des fonctionnaires. Il serait conforme aux conditions de la liberté et de l'ordre public d'interdire aux fonctionnaires les mandats électifs. Car, lorsqu'un fonctionnaire siège dans une assemblée élue, de deux choses l'une : ou bien il vote constamment avec le gouvernement et n'échappe pas au soupçon de servilité intéressée ; ou bien il se range dans l'opposition, et c'est un spectacle assez étrange et démoralisateur que de voir un ministre attaqué par son subordonné.

Le premier inconvénient s'est fait sentir particulièrement sous la monarchie de Juillet et a soulevé des protestations très vives ; le second est un de nos maux d'aujourd'hui, mais, quoiqu'il soit tout aussi grave, il excite moins d'indignations, parce que les gens dont c'est la spécialité de s'indigner, à savoir les socialistes et les radicaux, sont précisément ceux qui en profitent. Il n'en est pas moins vrai qu'en 1899 comme en 1830, il y a une antinomie irréductible entre la discipline du fonctionnaire et l'indépendance du représentant du peuple.

Le seul chef d'incompatibilité dont se soucie l'extrême gauche, c'est celui que l'on voudrait établir contre les directeurs ou administrateurs de grandes sociétés industrielles ou financières. L'envie, qui est le fléau des démocraties, trouverait, paraît-il, une satisfaction dans cet ostracisme contre les citoyens qui détiennent ou qui manient la richesse. On oublie qu'ils la créent ou qu'ils l'accroissent, et que finalement tous les citoyens, petits ou grands, bénéficient en quelque manière de l'enrichissement général du pays. Les meneurs de la guerre contre le capital et les capitalistes fulminent, mais ne raisonnent pas.

Ils prétendent, pour colorer leur demande d'exclusion, que le financier, élu député, risque de rester, même à la Chambre, plus financier que député, c'est-à-dire de mettre son influence politique au service de ses intérêts privés, et même de sacrifier à ceux-ci, en cas de conflit possible, les intérêts de l'Etat. Mais d'abord il y a, entre ces intérêts divers, beaucoup plus souvent harmonie que conflit. Et c'est un intolérable procès de tendance que d'incriminer gratuitement toute une catégorie de citoyens honorables.

Se produisît-il, d'aventure, quelque abus, les conséquences en seraient moins funestes que celles de la loi d'incompatibilités. Telle est, du moins, l'opinion des Anglais, qui ont bien quelque autorité dans la matière, étant les maîtres incontestés du parlementarisme.

Le mois dernier, à la suite du scandale Hooley, un Coutant et un Louis Ricard anglo-saxons (il y en a sous toutes les latitudes) dénoncèrent à la Chambre des communes la situation de vingt-cinq membres du ministère actuel qui se partagent 41 postes d'administrateurs de sociétés industrielles ou financières. Le sous-secrétaire d'Etat aux colonies, par exemple, administre une puissante compagnie de navigation à vapeur, et le duc de Devonshire est le chef d'une grande maison d'armements. Ces révélations n'ont pas ému la Chambre des communes, qui a repoussé à une énorme majorité l'ordre du jour blâmant les ministres.

A propos de cet incident, les journaux anglais ont été à peu près unanimes à souligner la perte que subirait la nation si l'on excluait des fonctions publiques les hommes que leur valeur personnelle met en vue dans les affaires financières. On objecte que ces hommes ne sont pas indépendants. A un certain point de vue, personne n'est indépendant. Tel qui méprise l'argent convoite une situation mondaine ou une distinction honorifique. Tout individu qui gagne sa vie par son travail dépend des nécessités de sa profession ; les rentiers sont intéressés au sort de leurs propriétés et de leurs valeurs ; quant à celui qui n'a rien, son libre arbitre est dominé par l'espoir d'obtenir quelque chose.

Subtilités et chicanes que tout cela. Le bon sens commande de confier la gestion des intérêts publics aux citoyens les plus compétents. Or, il n'est pas douteux que l'habitude de diriger de grandes entreprises privées est une excellente préparation au gouvernement. En Angleterre, tous les conseils d'administration regorgent de lords, de membres de la Chambre des communes et même de princes de la famille royale. Et la politique du Royaume-Uni a remporté dans ce siècle quelques succès assez brillants. C'est qu'elle est tout entière inspirée par l'esprit positif. Il suffit, hélas ! de regarder successivement des deux côtés de la Manche pour se convaincre qu'un parlement d'hommes d'affaires fait de meilleure besogne qu'un parlement d'avocats.

MENUS PROPOS

LE DROIT DES FAMILLES

Le cercueil de Turgot a été récemment retrouvé, comme on sait, à l'hôpital Laënnec, et la proposition a surgi de transférer au Panthéon les restes de ce grand homme de bien qui fut aussi un grand esprit. Il n'a pas été donné suite, pour le moment du moins, à cette proposition. Mais ç'a été une occasion nouvelle de discuter le droit d'un pays sur ses morts illustres, et le droit des familles sur leurs glorieux ancêtres, dans les conflits auxquels ces deux droits donnent lieu.

Il faut reconnaître que, le plus souvent, la famille et le pays sont d'accord. Cependant, il arrive que la famille veuille garder un caractère privé à la tombe du citoyen que le pays juge digne d'honneurs publics et durables. En ce cas, qui doit l'emporter? Le sentiment dit : C'est la famille ; mais je ne sais trop si la raison ne dit pas : C'est le pays.

La France possède un Panthéon : qui ne serait surpris d'apprendre que Turgot n'y est pas ? Peu d'hommes ont rendu plus de services, émis plus d'idées généreuses et sages — celles qu'on connaît et dont on parle toujours à sa louange, celles qu'on ne connaît pas et qui ne sont ni les moins intéressantes ni les moins neuves. Peu d'hommes ont eu à ce degré le *sens social*, et vibré, si l'on peut dire, comme Turgot, aux émotions de leur siècle, souffert, comme lui, de la souffrance du paysan de France. Mais il faudrait, pour essayer d'ajouter quelques traits à la figure traditionnelle — et incomplète — de Turgot, et surtout pour justifier cette entreprise, plus d'espace qu'il ne m'en reste ici. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'aucun témoignage de gratitude et d'admiration ne serait au-dessus des mérites de Turgot. Alors, pourquoi n'irait-il pas au Panthéon ?

Si les familles, en France, ne sont pas toujours prêtes à accepter pour leurs membres ce lieu de sépulture, cela tient évidemment aux aventures survenues à quelques-uns des morts qui y ont dormi un sommeil trop peu respecté, hélas! Les révolutions ont soufflé sur le Panthéon; il a paru qu'à leur souffle la grande bâtisse chancelait. Elle n'inspire ni sécurité, ni confiance : c'est un fait, un de ces faits contre lesquels le raisonnement a beaucoup de peine à prévaloir. Accepter le Panthéon, c'est, semble-t-il — car il y a, en tout ceci, beaucoup plus d'apparences que de réalité — accepter une sorte de provisoire, discutable et discuté, s'exposer aux revirements de l'opinion qui décerne cet honneur, et que l'on croit capable, après qu'elle l'a décerné, de le retirer.

Ce qui manque à notre pays, c'est un Westminster consacré par les siècles et respecté universellement. Il est certain que, si le Panthéon avait meilleure réputation, les familles ne songeraient pas à empêcher qu'on y porte leurs morts. Et la modestie même empêcherait les grands citoyens d'exprimer, de leur vivant, le vœu de n'y pas être déposés. En cas d'opposition entre le sentiment public et le sentiment privé, l'opinion exigerait alors impérieusement d'être obéie; tandis qu'aujourd'hui, troublée elle-même par les souvenirs auxquels je faisais allusion tout à l'heure, elle s'incline, avec trop de docilité peut-être, devant les scrupules ou les inquiétudes des particuliers. Il dépend de nous de faire du Panthéon un lieu très sûr, où reposeraient dans une paix désormais inviolée, tous les grands Français. L'idée est de celles qui doivent séduire une démocratie généreuse et noble. Et que faut-il donc pour qu'elle se réalise ? De la sagesse, de la suite dans les vues, une *solidarité vraie entre les générations*. Sont-ce là des espérances folles, des ambitions chimériques ?

Dès à présent, il serait bon que l'on s'habituât à penser que les grands hommes appartiennent d'abord, morts ou vivants, à leur patrie. C'est une notion qui s'ajuste à tout le système d'idées sur lequel une démocratie doit vivre. Sans faire d'indiscrets emprunts à Rome ou à la Grèce, et sans méconnaître les différences qui ne permettent pas de comparer notre temps à l'antiquité, il est parfaitement vrai qu'en démocratie certaines manières de sentir, de penser et d'agir s'imposent. Tels sentiments, fort honorables ou même fort dignes d'éloge, doivent céder le pas à d'autres. Les sentiments privés, en particulier, doivent s'effacer devant le sentiment public, quitte, pour celui-ci, à mériter, par la rectitude et l'élévation dont il fera preuve, les sacrifices qu'il attend et qu'il appelle.

Il y a là des changements qui ne peuvent pas s'opérer du jour au lendemain. Aussi bien, mon dessein n'est pas de déclarer qu'ils ne se soient point encore produits, mais de montrer qu'ils sont nécessaires et désirables. Et voilà qui ramène une formule souvent employée, une formule dont on ne pénétrera jamais trop profondément le sens : à savoir qu'il ne suffit pas de changer les institutions, mais qu'il faut adapter, aux institutions qu'on a choisies, des mœurs et des idées appropriées. Chez nous, et c'est un malheur dont nous souffrons de mille manières, les changements dans les institutions sont très faciles, très prompts; les changements dans les idées et les mœurs, très lents et très ardus.

AFFAIRES COLONIALES

Algérie

TOURNÉE DE M. LAFERRIÈRE DANS LE SAHEL

Notre correspondant d'Alger nous télégraphie :

Hier, le gouverneur général accompagné du capitaine Salles, un de ses officiers d'ordonnance, et de M. Dormoy, inspecteur général de la colonisation, a visité les villages de Cheragas, Dely-Ibrahim, Ouled-Fayet, Douera, Bab-Assoum, El Achour et Draria, situés dans le Sahel.

Les maisons étaient pavoisées et M. Laferrière a été accueilli partout par les chaleureuses acclamations des colons venus en grand nombre pour le saluer.

Le conseil municipal d'Ouled-Fayet, où un arc de triomphe avait été dressé, a même décidé, au moment de la réception du gouverneur, de donner le nom de rue Laferrière à la principale rue du village.

Le gouverneur est rentré à Alger le soir même, sa voiture pleine de fleurs et enchanté de ce voyage. Il a l'intention de continuer à se mettre en contact direct avec les colons, en visitant successivement la plupart des centres de l'Algérie.

RETOUR DE M. MAX RÉGIS EN ALGÉRIE

La présence de M. Max Régis à Philippeville est passée presque inaperçue. Il est parti dans l'après-midi en voiture pour Bône, où il arrivera aujourd'hui, vers quatre heures.

Au cours d'une conversation, M. Max Régis aurait déclaré hier qu'il savait que le gouvernement avait l'intention de l'incarcérer, en vertu de condamnations nombreuses à des amendes dont il a été frappé mais que, si ce fait arrivait, M. Drumont donnerait probablement sa démission de député d'Alger pour lui permettre de se présenter à sa place, et qu'il était certain d'être élu à une grosse majorité.

Par décret publié ce matin, les fractions d'El Hachem Beni Monîmen et Beni Djemâa, de la commune d'El Affroun, sont distraites de la mahakma de Marengo, annexe de la mahakma principale de Cherchell, et rattachées à la mahakma principale de Blida.

La mahakma de Koléa, annexe de la mahakma principale malekité d'Alger, est rattachée à la mahakma principale de Blida.

A LA FRONTIÈRE MAROCAINE

Nous avons mentionné hier, l'information d'un journal d'Oran, reproduite par l'agence Havas, relativement à des troubles nouveaux autour de Oudjda et à l'imminence d'un combat entre la tribu marocaine des Mehaya et une autre tribu ennemie.

Aujourd'hui, le correspondant de l'*Echo d'Oran* à Gharrouban (frontière marocaine) lui transmet les renseignements suivants à ce sujet :

Le 22 mars, à la nuit tombante, les tribus des Djedd et des Beni Snassen sont tombées à l'improviste sur la tribu des Mehaya et se sont livrées à un véritable carnage.

Il y a eu 400 morts de part et d'autre, dont les deux fils de Beni Tah, chez [illegible] Mehaya. Ceux-ci ont eu environ 800 des leurs faits prisonniers.

Ce combat n'est qu'un incident de la rivalité permanente des diverses tribus marocaines soigneusement entretenue par les agents du sultan, dont elle constitue le plus efficace, quand ce n'est pas l'unique moyen d'action.

Nous avons raconté, il y a presque deux ans, à partir du 29 mars 1897, une petite guerre de ce genre au moment où le contre-coup qu'elle avait dans le département d'Oran nous contraignit à prendre, dans le cercle de Nemours, des précautions militaires pour empêcher les belligérants de venir se battre chez nous.

Indo-Chine

Le mouvement commercial de l'Indo-Chine se ressent du double effet de la pacification générale et de l'activité économique que les autorités françaises y veulent déployer.

Aussi le commerce extérieur, pour le premier semestre de 1898, s'est élevé à 54,024,000 francs (22,001,000 à l'importation et 32,023,000 fr. à l'exportation) présentant une augmentation de 9,026,000 fr. sur les résultats correspondants de 1897. Même progression dans ce que l'on peut qualifier de commerce intérieur, c'est-à-dire dans les échanges que font entre elles les différentes provinces de l'Indo-Chine ; le mouvement est passé de 7,722,000 fr. à 12,310,000 fr., gagnant ainsi 4,588,000 fr.

Pour ce qui regarde le transit de Haïphong au Yun-Nan pendant le premier semestre de 1898, il s'est élevé à 3,054,000 fr.; celui du Yun-Nan à Haïphong à 1,010,211 fr., ce qui constitue un ensemble de 4,064,000 fr., en excédent de 563,096 fr. sur la période correspondante de 1897.

Le mouvement commercial du premier semestre de 1898, comprenant le commerce intérieur et extérieur et le transit de l'Indo-Chine, abstraction faite du numéraire, représente un total de 70,400,000 fr. en progression de 14,188,000 fr. sur celui de 1897.

Le résultat obtenu est d'autant plus heureux qu'il comprend une augmentation sensible du commerce d'échange entre la métropole et sa colonie.

Les maisons européennes sérieuses actuellement en existence en Indo-Chine sont au nombre de 104, ainsi réparties : 72 à Saïgon, 19 à Hanoï, 22 à Haïphong, 5 en Annam et 6 au Cambodge.

Pour en développer le nombre et l'importance, le gouvernement général de l'Indo-Chine a adressé à l'office colonial des informations qu'il y a lieu de vulgariser.

De même que dans toutes les colonies anglaises de l'Extrême-Orient, le commerce en Indo-Chine n'est pas spécialisé comme dans la métropole. Les maisons les plus importantes s'occupent de toute espèce d'articles, tant au point de vue de l'importation qu'à celui de l'exportation ; la même maison d'importation vend indistinctement des tissus, des vins et [illegible]eurs, des fers et des articles d'alimentation, etc.; celles qui s'occupent aussi d'exportations fournissent à leurs commettants du riz, de la soie, des bois de construction, du café, du thé, etc.

Le service commercial de l'Indo-Chine insiste beaucoup pour que l'on fasse savoir aux producteurs ou aux négociants désireux de se trouver une nouvelle clientèle commerciale de faire *eux-mêmes* des offres et de proposer des prix. En Cochinchine, et à un degré moindre au Tonkin, les courants commerciaux sont déjà établis depuis longtemps et les maisons de la place ont depuis des années leurs fournisseurs attitrés. Le gouvernement général préconise le système employé par les Allemands et est d'avis que le seul moyen pratique pour les maisons sérieuses voulant entreprendre des affaires importantes en Extrême-Orient d'arriver à un résultat satisfaisant est d'envoyer des voyageurs pour se rendre compte des besoins de la colonie au point de vue de la clientèle indigène beaucoup plus intéressante comme chiffre global d'affaires que la clientèle européenne forcément limitée.

Nous avons déjà dit que la chambre de commerce de Hanoï était disposée à prêter son concours aux négociants et industriels métropolitains désireux de trouver pour leurs produits des débouchés en Extrême-Orient : elle se chargera de faire connaître aux commerçants de la colonie les échantillons que lui enverront ceux de la métropole, ainsi que les prix et conditions de vente. Les autres chambres de commerce de l'Indo-Chine n'hésiteront pas à suivre l'exemple donné par celle de Hanoï.

LETTRES DE RUSSIE

(De notre correspondant particulier)

Saint-Pétersbourg, 1er/13 mars

Encore la grève des écoles : une heureuse proposition de M. Witte. — Les pétroles, la Bourse de Saint-Pétersbourg, les banques de commerce et M. Witte. — Les capitaux étrangers en Russie : leur « invasion » encouragée et protégée par M. Witte. — Avis au lecteur français.

Ce qui distingue la grève des écoles actuelles des précédentes, c'est que la société de Pétersbourg, même la plus haute, prend parti et ressent manifestement comme une offense la conduite de la police osant faire jouer les fouets! Les grands-ducs eux-mêmes s'intéressent à l'issue de l'affaire. L'empereur ayant nommé une commission d'enquête composée des principaux ministres et de fonctionnaires considérables, M. Witte, ministre des finances, a présenté un mémoire qui circule en manuscrit dans la ville et qu'on lit avec plaisir. Il n'est pas d'un ton trop officiel. On y remarque un vrai mouvement de cœur. M. Witte confirme ce fait qu'une absence totale d'intention politique caractérise la présente grève, et rappelle avec quel enthousiasme unanime les étudiants mutins applaudirent l'hymne national. M. Witte explique que le mécontentement contre certaines autorités scolaires occasionna seul cette fameuse échauffourée où la police a peut-être employé des moyens regrettables et illégaux. M. Witte termine en proposant de confier l'enquête définitive à un haut fonctionnaire calme, satisfait, rassasié, qui ait ses coudées franches et soit casé en dehors de toutes les administrations.

Après discussion, la commission nommée par l'empereur a voté pour la mesure que suggérait M. Witte. La minorité défavorable se compose de MM. Goremykhine, ministre de l'intérieur; Bogolépov, ministre de l'instruction publique, et, naturellement, Constantin Pétrovitch Pobiedonostzef. La majorité comprend M. Protassiev-Bakhmétiev, chef des institutions de bienfaisance dépendant de l'impératrice régnante; M. Mouravief, ministre de la justice ; M. Khilkov, ministre des chemins de fer; M. Yermolov, ministre de l'agriculture, et enfin, le général Kouropatkine, ministre de la guerre, qui a fait certaines réserves. L'empereur a ratifié le vote de la majorité, et — vous le savez — a choisi comme enquêteur le général Vannovsky, ex-ministre de la guerre d'Alexandre III.

Déjà une fois — à propos de la catastrophe qui eut lieu à Moscou lors du couronnement — le souverain avait chargé d'une mission analogue le comte Pahlen, ancien ministre de la justice. Il n'y a pas de Parlement en Russie; le Conseil de l'Empire n'a pas ici le rôle dévolu ailleurs aux Parlements : on n'en reconnaît pas moins la nécessité de contrôler de temps en temps les administrations; et, alors, le souverain confie cette besogne délicate à un vieillard indépendant, rassasié d'argent et d'honneur, à un de ces philosophes retirés du monde qu'admirait tant notre bon La Fontaine.

Quelques écoles ont envoyé des adresses au général Vannovsky, et lui ont exprimé en termes chaleureux la confiance qu'elles ont dans son impartialité.

Récemment, une hausse formidable enchanta la Bourse de Saint-Pétersbourg. Les entreprises de pétrole montèrent avec un entrain tout particulier. L'action de la Compagnie Nobel — dont la valeur nominale est de 5,000 roubles — et qui était cotée en juillet 1898 à 8,000 roubles, dépassa le cours de 13,000 roubles. L'action de la Compagnie de Bakou — dont la valeur nominale est de 100 roubles et qui cotait au commencement de 1898 moins de 500 roubles et en juillet 1898 environ 600 — monta à plus de 900 roubles en janvier et février 1899.

Evidemment, la Bourse de Saint-Pétersbourg escomptait l'avenir, car les dividendes qu'on a en vue à la suite de la campagne de 1898 ne s'élèvent qu'à 50[illegible]

CHRONIQUE THÉATRALE

Au Gymnase, reprise d'*Un conseil judiciaire*, de MM. Bisson et Jules Moinaux. — Au théâtre de la République, le *Chat botté*, féerie en quatre actes de M. Morel. — A la Comédie-Française, Coquelin cadet dans *Tartuffe*. — A l'Odéon, les *Truands*, drame en cinq actes et en vers, de M. Jean Richepin. — A Cluny, *A qui le caleçon?* vaudeville en trois actes de M. Paul Ferrier, et le *Monsieur de chez Maxim*, fantaisie-revue en un acte, de M. Alfred Delilia.

Le Gymnase a emprunté au répertoire du Vaudeville la jolie comédie d'Alexandre Bisson et Jules Moinaux, qui a pour titre *Un conseil judiciaire*. Le public l'a revue avec infiniment de plaisir. C'est une pièce très bien faite, de contexture solide et d'arrangement ingénieux. La donnée première y est posée nettement, se développe avec logique et aboutit à un dénouement qui satisfait le spectateur. Ce goût de correction, ce soin d'exactitude dans la composition n'ôtent rien à la fantaisie ni à l'esprit du dialogue. Je citerais volontiers *Un conseil judiciaire* comme modèle à ceux de nos jeunes vaudevillistes qui croient qu'il suffit de quelques scènes tournant autour d'une idée pour composer une pièce.

Un conseil judiciaire pourra être repris dans vingt ans, il amusera encore les générations nouvelles.

Un conseil judiciaire avait été donné au Vaudeville alors que l'acteur Jolly avait le privilège d'y faire rire le public avec ses extraordinaires effarements. Il semblait que personne ne pût toucher aux rôles créés par lui, tant il les avait faits siens, les accommodant sans y prendre peine d'ailleurs, à sa personnalité bruyante et en dehors. Mais le Gymnase possède en ce moment dans Huguenet un acteur tout ensemble fin et puissant, qui marque tous les personnages qu'il revêt d'une empreinte particulière. C'est à lui que l'on a confié le rôle de l'avoué Pagevin. Jolly en avait fait un hurluberlu, se démenant avec des gestes éperdus et des cris effarouchés dans la situation qu'il s'était faite à lui-même. Oncques n'y eut-il au Palais officier ministériel si agité que l'était Jolly. Mais il était trop amusant pour que l'on songeât à l'invraisemblance. Huguenet est plus vrai et n'est pas moins comique, bien qu'il le soit autrement. Il n'y a guère qu'au troisième acte où l'on puisse regretter les soubresauts et les effarements de Jolly. Huguenet est, dans les deux premiers, plus comédien que lui, et, à mon avis, supérieur.

C'est Mme Daynes-Grassot qui fait Mme Pagevin; elle y est impayable de drôlerie, tout en gardant, comme elle le fait toujours, une juste mesure dans l'outrance. Mlle Thomassin est charmante en Pauline. Boisselot, Lagrange, Gauthier, Peutat, Gildès, Numa, qui jouent tous dans cette pièce, composent une des troupes les plus sûres qu'il y ait à Paris.

La pièce est jouée dans la perfection. Ajouterai-je qu'elle a ce grand mérite, qui devient de plus en plus rare, c'est qu'on peut la voir en famille. On n'est point exposé à y rencontrer de scènes scandaleuses ni de termes d'argot. Je sais bien que ce n'est pas là aujourd'hui, pour une pièce de théâtre, une recommandation près d'une partie du public parisien. L'autre jour, une artiste à la mode avait été invitée à dire dans un salon de la haute aristocratie quelques chansons de son répertoire, qu'on savait salé.

Avant de commencer, elle prit la maîtresse de la maison à part, et lui montrant le texte d'un couplet :

— Là, lui dit-elle, je dirai, n'est-ce pas ? je m'en fiche ! au lieu de l'autre mot...

— Oh ! non, reprit la grande dame, je vous en prie, dites le mot cru.

Et, l'actrice avec bonhomie :

— Oh ! moi, vous savez, je m'en fous, madame la duchesse.

On ne trouvera pas même *je m'en fiche* dans *Un conseil judiciaire*. Peut-être, après tout, cette constatation n'était-elle pas superflue à la veille des congés de Pâques. Les parents sont souvent embarrassés, pour choisir un spectacle où mener leurs enfants.

Ils pourront, s'ils veulent, les mener aussi au théâtre de la République, où le directeur vient de monter à leur intention le *Chat botté*, féerie en quatre actes et vingt-deux tableaux de M. Ernest Morel, musique de M. Mauget.

J'avais déjà vu cet hiver ce même *Chat botte* au théâtre Montparnasse ou aux Gobelins, car je confonds volontiers ces deux théâtres lointains et excentriques. Le directeur était venu me chercher, très fier d'avoir donné à son public un spectacle tout neuf, si copieux et si riche. Le *Chat botté* m'avait amusé aux Gobelins, où il eut un succès prodigieux. Il m'a diverti encore au théâtre de la République.

C'est la féerie bon enfant, telle qu'on l'aimait autrefois. Ah ! dame ! il ne faut pas la comparer à la *Poudre de Perlimpinpin*, où tant d'or se relève en bosse, comme dit Molière. Elle est moins riche à coup sûr; elle fera peut-être rire de meilleur cœur les bébés et les petites filles.

Le premier acte en est vraiment gentil et gai. Ça traîne ensuite un peu par-ci par-là. C'est peut-être la faute de la musique. Il y en a trop, à mon gré, et elle n'est pas toujours assez simple. Il me semble que dans la féerie, on ne devrait admettre que le pont-neuf, j'entends par *pont-neuf*, tout air qui chante aussitôt dans toutes les mémoires, dès que les premières notes en sont jetées par l'orchestre. Le grand morceau est inutile et parfois même fait longueur.

Il y en a plus d'un dans le *Chat botté*. C'est Mlle Lucy Miré qui les chante et assez joliment, d'une voix faible, mais juste. Elle a de la grâce dans

roubles pour l'action Nobel et à 42 roubles pour l'action Bakou, c'est-à-dire n'atteignent que des chiffres inférieurs à 5 0/0 du prix de l'action.

Bakou, sur la mer Caspienne, jouit d'un sol pierreux, tout pénétré de naphte qui s'y rassemble en des lac souterrains. Il s'agit de trouver ces lacs. On examine, on étudie le sol selon des procédés techniques; et, aussitôt qu'on pense avoir découvert l'emplacement du trésor, on creuse des puits. Pour chacun, le coût de l'outillage et des travaux est à peu près de 100,000 roubles. Le moment psychologique arrive : si c'est de l'eau qui apparaît, voilà 100,000 roubles perdus; si c'est une fontaine de naphte qui jaillit, elle retombe dans les poches en pluie d'or!

Eh bien, on fit croire au public qu'à tout instant de nouvelles sources de naphte sortaient du sol caspien. On créa de nouvelles sociétés à l'avenant. On n'avait qu'à montrer aux gens un papier imbibé de pétrole pour leur tirer tout l'argent qu'ils possédaient ou qu'ils avaient emprunté.

L'Etat vendit des lots de terrains à Bakou. L'effervescence se transmit à d'autres actions, par exemple à celles de la Société houillère de Briansk laquelle n'a pas encore donné de dividende. On vit les actions de compagnies sans passé sérieux monter de 30 ou 40 roubles par jour. La fête dura jusqu'en février 1899.

M. Witte a cru devoir jeter un seau d'eau froide sur cette ébullition de fureurs boursières. Plus fort que Napoléon Ier qui disait que la Bourse était la seule puissance qui eût échappé à ses prises, il manda un beau soir — le samedi 13/25 février — les représentants des principales banques pétersbourgeoises au nombre de 20 environ, et leur tint à peu près ce langage :

« Messieurs, cessez ce jeu! Vous entraînez le public dans une impasse au bout de laquelle il rencontrera sa ruine. Vous lui empruntez de l'argent que dévore le jeu de la Bourse. Je vous ai confié une partie des capitaux des chemins de fer pour que vous puissiez faire marcher l'industrie sous condition que vous seriez en état de les rembourser à ma première réclamation... et vous employez ces fonds à faire jouer le public! Souvenez-vous de la catastrophe de 1895 : alors, une hausse formidable fut suivie d'une baisse de même dimension. Certaines actions, comme par exemple celles de la Société minière de Gléboy cotées en 1895 à 440 roubles ne valent aujourd'hui que 14 roubles!

» Messieurs, si vous continuez cette politique qui consiste à prêter au public sur des fonds qu'il achète et à lui faire acheter encore d'autres fonds, à des prix exorbitants, vous risquez de manquer d'argent au moment où vous en aurez le plus besoin, c'est-à-dire en automne, à cette époque où chez nous les entreprises de toute espèce éprouvent le plus la nécessité d'avoir des fonds de roulement. Et ne comptez ni sur moi ni sur la Banque d'Etat pour vous aider dans ces circonstances éventuelles! Empruntez à l'étranger où le cours de l'escompte est bas, mais n'espérez pas l'assistance de la Banque d'État : elle est prête à avancer les sommes requises pour faire marcher le commerce et l'industrie, mais non pas à encourager et alimenter le jeu de la Bourse! »

Là-dessus un des financiers présents se permit de faire observer à Son Excellence que les banques, en animant la marche des actions, en intéressant le gros du public au succès des entreprises industrielles et commerciales, rendaient un réel service au pays.

M. Witte répondit vertement :

« Laissez au souverain et à ses ministres le soin de veiller au développement général des deux grandes branches de l'activité nationale! »

Le résultat de ce colloque ne se fit pas attendre. Le lundi 15/27 et le mardi 16/28 février, une baisse formidable suivit la harangue de M. Witte. Les Nobel perdirent près de 800 roubles pièce, les Bakou près de 100. Les fonds tenus pour les plus sérieux en Russie et qui s'échangent comme des billets de la Banque de France, je veux dire ces obligations des sociétés foncières, qui rapportent 4 1/4 0/0 net, baissèrent de 1 rouble sur 100 et surtout ne trouvèrent plus d'acheteurs à la Bourse de Saint-Pétersbourg! Le jeu à la baisse s'organisa...

Les boursiers mécontents murmuraient que le discours ministériel avait coûté de 13 à 15 millions de roubles, au bas mot.

Sur ces entrefaites, le *Journal du commerce et de l'industrie*, gazette officieuse du ministère des finances, publia sous ce titre : *la Politique des banques de commerce*, un article inspiré, apparemment rédigé à la hâte. Il y était dit : « La Bourse nous boude. Une hausse qui n'avait pas de raison d'être a été suivie d'une baisse analogue. Rien n'est changé aux événements. Rien de réel n'a pu occasionner une panique. Si l'on a cru devoir rappeler aux banques privées leur véritable destination, ce n'est point un motif pour répandre dans le gros du public une émotion qui n'a aucune raison d'être. » L'auteur de l'article exprimait l'espoir que les cours reviendraient à l'état normal et que le ministère des finances n'aurait pas lieu de recourir à des mesures qui pourraient ne pas être du goût des banques. L'ombre de Napoléon Ier, invisible et présente, devait planer sur l'écrivain de cette phrase comminatoire. Grâce — il faut le proclamer — à la publication de cet article et aussi à l'influence lénitive du temps, la Bourse grincheuse encore durant quelques jours — a repris son humeur normale, et nous avons salué une hausse nouvelle, pétroles en tête.

Cependant on se plaint d'une disette d'argent, et l'on explique par là une certaine stagnation générale des affaires de banque. On constate que la Banque d'Etat dispose de fonds très considérables; on se sent autorisé à croire qu'elle médite pour un avenir prochain des opérations *très importantes*.

L'heure actuelle est un moment extraordinaire dans l'histoire financière de la Russie. De nombreuses sociétés nouvelles se forment tous les jours. Les capitaux étrangers affluent.

Naturellement, les nationalistes s'opposent à cette « invasion », crient que les étrangers vont écrémer les richesses nationales; même, le comité de la Bourse de Moscou a protesté au nom de l'industrie russe. D'autres comités provinciaux sont en train d'imiter l'exemple de Moscou. S'il y avait plus de liberté en Russie, nous assisterions à une campagne violente contre l'autorisation de fonder en Russie des sociétés avec des capitaux étrangers.

D'autre part — et c'est là ce qui nous importe! — le ministre des finances, M. Witte, encourage cette « invasion » des capitaux étrangers.

Son journal officieux cité plus haut prouve dans des articles très bien documentés qu'il s'agit d'un mouvement naturel et nécessaire, étant donné le degré de la protection que le tarif des douanes exerce en Russie : il est impossible d'attendre que les capitalistes russes qui gagnent de 30 à 40 0/0 se décident à fonder des entreprises nouvelles! Ils se contentent des anciennes tant qu'elles leur rapportent de pareils bénéfices. Ils engraissent et ne veulent rien entreprendre. Dans ces conditions, chacun doit trouver naturel que les capitaux étrangers dépourvus de placement avantageux dans leur pays se déversent sur la Russie. En outre, la concurrence entre les entreprises nouvelles fondées avec les capitaux étrangers fera baisser le coût des marchandises, et ainsi, malgré les tarifs ultra-protecteurs, le consommateur russe obtiendra les articles à des prix modérés se rapprochant de ceux de l'Occident.

Jusqu'à présent, les experts d'ici classent comme suit les étrangers qui mettent de l'argent dans les affaires russes : selon eux, le premier rôle appartient aux Belges (1), le deuxième aux Allemands, le troisième aux Anglais et le quatrième aux Français. L'idée générale dans les cercles financiers russes est que les Français aiment avant tout à détacher de maigres coupons de rentes sûres et manquent d'esprit d'entreprise. — E. F.

(1) Il sied d'observer, entre parenthèses, que souvent les Belges représentent des capitalistes français.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Les Etats-Unis et les Philippines

Les Philippins ont opposé une vive résistance au mouvement en avant vers le nord effectué hier sur toute la longueur des lignes américaines de San-Juan del Monte à Caloocan. A San-Francisco del Monte, les Américains ont réussi à déloger les insurgés retranchés en les faisant tourner par la cavalerie. Dans la jungle au nord de la Loma, les indigènes ont tenu assez longtemps contre les brigades Hale et Otis, et ont défendu le passage de la rivière Tulichan protégé par un blockhaus. Finalement, sous un feu nourri qui leur a infligé les plus grosses pertes depuis le début de la campagne, les Américains ont traversé la rivière.

L'objectif immédiat des Américains est maintenant, par un mouvement enveloppant de leurs lignes ayant Caloocan comme pivot, de cerner les insurgés à Polo.

Une dépêche de Manille dit que les pertes des Américains dans les combats d'hier sont d'environ 16 tués et 130 blessés.

Le général Otis télégraphie de Manille que la ville est calme, que le théâtre des opérations est maintenant assez éloigné de la capitale pour qu'on n'entende plus la fusillade, que néanmoins les anciennes lignes qui protègent la ville doivent être maintenues, car il ne serait pas sans danger de les découvrir.

Malgré les dépêches optimistes des Américains au sujet des derniers combats, les militaires espagnols qui sont restés longtemps aux Philippines prévoient pour eux une issue funeste.

Ils disent que les Américains gagneront toutes les batailles, mais qu'ils perdront la campagne.

Les Tagals, assurent-ils, ont l'habitude de résister faiblement dans les retranchements, mais ils sont très habiles pour opérer leur retraite, se reformer dans les bois et les montagnes et se livrer à une guerre de surprises et d'embuscades.

Malolos tombera au pouvoir des Américains, mais la guerre continuera aussi longtemps que les insurgés le voudront.

Allemagne

Le jeune fils du duc de Connaught, le prince Arthur, héritier présomptif du trône de Saxe-Cobourg-Gotha, qui fait en ce moment ses études au collège d'Eton, en Angleterre, sera envoyé l'année prochaine en Allemagne pour y terminer son éducation. Dans deux ans, il sera incorporé dans l'armée allemande.

∴ Une promotion importante vient d'être faite dans l'armée allemande. L'aide de camp général de service auprès de l'empereur, le lieutenant-général de Plessen, a été nommé général d'infanterie; le directeur de l'Académie de guerre, le lieutenant-général de Wulfhaume, a été promu au grade de général de cavalerie, ainsi que l'aide de camp général du grand-duc de Hesse, le lieutenant-général Wernher, le commandant du 2e corps, M. de Langenbeck, et le commandant du 9e, M. de Massow.

∴ L'administration militaire allemande a décidé d'adopter des automobiles pour le service des transports dans l'armée. Elle vient de faire une importante commande de ces véhicules.

Angleterre

Comme on l'a pu voir en « Dernière heure » dans le *Temps* d'hier soir, ce sont les étudiants de Cambridge, autrement dit les « Cantabs » ou les « Bleu clair » qui l'ont emporté hier sur les « Bleu sombre » d'Oxford. Des foules, favorisées par le beau temps, s'étaient portées tout le long de la Tamise entre Putney et Barnes. Cambridge a eu la chance de gagner, au départ, le côté abrité de la rivière; mais c'était la meilleure équipe. Les « Bleu sombre » ont fait de leur mieux. Deux de leurs rameurs étaient évanouis à leur arrivée. Il ne faut point s'en étonner : les quatre milles (près de sept kilomètres et demi) furent, contre le vent et la marée, couverts en vingt et une minutes.

Belgique

La princesse Louise de Cobourg, fille aînée du roi des Belges, est attendue à Bruxelles pour les premiers jours du mois d'avril. La princesse résidera définitivement à Bruxelles et ne retournera plus chez son mari, le prince Philippe de Saxe-Cobourg-Gotha.

∴ Il est fortement question d'un nouveau remaniement ministériel. M. De Bruyn, ministre des travaux publics, de l'agriculture et des beaux-arts, fortement combattu dans les rangs catholiques, en dépit et peut-être à cause de son affabilité légendaire, est menacé d'un prochain débarquement. On assure même que la chose serait faite avant la rentrée des vacances de Pâques. Et déjà l'on désigne un ou deux personnages en vue pour recueillir la succession du trop aimable ministre qui, naguère, abandonné des siens, eut la plus grande peine à se faire envoyer à la Chambre, au ballottage seulement, par son propre arrondissement. Ce serait M. De Smet De Naeyer qui rentrerait ainsi par la petite porte au cabinet dont il était le chef, ou M. Verbruggen, député de Thielt.

∴ La Société française de secours mutuels de Bruxelles a célébré hier le dixième anniversaire de sa fondation par un banquet qui était présidé par M. Gérard, ministre de France, ayant à sa gauche M. Charles Rolland, président de la chambre de commerce française à Bruxelles, et à sa droite M. Morel, président de la Société de secours mutuels.

Au dessert, M. Morel, président, a fait l'historique de la société et a exposé les heureux résultats obtenus. Il a rendu hommage à M. Gérard, ministre de France, pour son bienveillant appui et lui a demandé de vouloir bien être son interprète, auprès du président de la République, afin qu'il jette un regard sur la Société française de secours mutuels en Belgique.

M. Gérard, après avoir porté un toast au roi des Belges et au président de la République, a donné à M. Morel l'assurance que le gouvernement de la République française suit avec intérêt les travaux de la Société française de secours mutuels. Puis il a remis les palmes académiques à M. Maret, avocat de la société.

Saint-Siège

Le pape a célébré hier matin la messe sans avoir besoin d'aucune aide.

On dit que Léon XIII s'est plaint à ses médecins des nouvelles alarmantes que certains journaux répandent sur son état de santé. « Si elles sont fausses, a-t-il dit, démentez-les. Si, au contraire, elles ont quelque fondement, je devrais croire que vous m'abandonnez. » Les médecins ont rassuré le pontife sur son état de santé, lequel n'exige nullement leur présence continuelle.

Grèce

La Chambre divisée en sections pour la vérification des pouvoirs procède activement à l'examen de la validité des élections.

Une des élections les plus discutées est celle de Kalavrita, où le premier ministre M. Zaïmis a été élu.

Soudan égyptien

L'*Etoile belge* publie, d'après une lettre particulière du Congo, le récit de la marche du commandant Martyr. Sa colonne était composée de 600 hommes. Il y a loin de là aux 140 Sénégalais du commandant Marchand. Le commandant Martyr avait alors un bateau à vapeur. A Bidden, l'expédition fut arrêtée par les sargasses impassables du Nil. Le major Martyr reprit sa route par voie de terre sur la rive gauche du fleuve. La lettre est datée du milieu d'octobre dernier.

Jamaïque

Un différend s'est élevé à propos du nouveau tarif de douanes entre le gouverneur et la population de l'île. Le gouverneur, pour vaincre la résistance du conseil législatif y a fait adjoindre quatre nouveaux membres. La ville de Kingstown est très agitée. Un grand meeting a eu lieu, et de vigoureux appels ont été adressés hier à M. Chamberlain. On croit qu'il n'y aura pas de troubles.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

CORPS DU CONTRÔLE. — Sont nommés :

Contrôleurs de 2e classe, MM. Roy et Leblanc, contrôleurs-adjoints ;

Contrôleurs-adjoints, M. Audibert, sous-intendant militaire de 3e classe, et M. Laterme, capitaine au 50e régiment d'infanterie.

LES OUVRIERS D'ART. — Les examens professionnels des jeunes gens réclamant la dispense en qualité d'ouvriers d'art commenceront à Paris le 15 avril pour se terminer le 10 mai.

A partir de cette année, les ouvriers d'art ayant tiré au sort seront seuls appelés à bénéficier de la dispense dans la proportion de 1/2 0/0 fixée par la loi; les ouvriers d'art n'ayant pas tiré au sort et qui auront obtenu aux examens un nombre de points supérieur à celui du dernier conscrit dispensé seront dispensés en surnombre.

L'EXPLOSION DE BOURGES. — On télégraphie de Bourges :

M. Loubet a envoyé au maire 300 francs pour les familles des victimes de l'explosion.

Le prince d'Arenberg est venu aujourd'hui s'occuper de la situation des blessés et des parents des ouvriers tués. Il a communiqué à l'*Indépendant du Cher* une lettre de M. de Freycinet, déclarant inexact que le personnel fût surmené comme l'annoncent certains journaux. La lettre dit que, malgré l'activité de la fabrication, les ouvriers n'excédaient pas leurs forces. Les recommandations les plus précises ont été renouvelées à cet égard.

Les précautions sont redoublées ; un surveillant spécial stationnera dans chaque atelier de manipulation. Les issues seront élargies, les portes cèderont à la première poussée de l'intérieur.

Pinguet et Cherrier, qui sont soignés à l'hôpital militaire, sont hors de danger.

MARINE

PROJET D'AUGMENTATION DES CADRES DES TROUPES DE LA MARINE. — Le projet d'augmentation des cadres des troupes de la marine est prêt à être déposé sur le bureau de la Chambre. M. Lockroy s'est entretenu longuement hier soir à ce sujet avec le rapporteur du budget de la marine, M. de la Porte.

Ce projet comporterait les augmentations suivantes : 2 généraux, 4 colonels, 3 lieutenants-colonels, 25 chefs de bataillon, 150 capitaines, 550 sous-officiers.

Les nominations à ces emplois seront échelonnées sur les huit derniers mois de l'année courante. Il sera pourvu en partie aux emplois vacants de lieutenant par le passage dans les troupes de la marine de 100 sous-lieutenants ou lieutenants du département de la guerre.

En outre, jusqu'à nouvel ordre, le nombre des polytechniciens et des saint-cyriens sortant dans l'artillerie et dans l'infanterie de marine sera doublé. Le nombre des admissions à ces écoles sera augmenté en conséquence.

A Versailles et à Saint-Maixent, tous les sous-officiers élèves qui en feront la demande seront admis comme sous-lieutenants dans les troupes de la marine.

La dépense prévue pour ces augmentations de cadres est de 940,000 francs.

Le projet ne prévoit pas la nomination d'un général de division d'artillerie de marine en remplacement du général Borgnis-Desbordes appelé à servir hors cadres en Indo-Chine.

L'EXPLOSION DE LAGOUBRAN. — Le ministre de la marine vient de recevoir le rapport du général Javouhey sur l'enquête qu'il a faite sur les causes et circonstances de l'explosion de Lagoubran.

Dans ce rapport le général Javouhey donne le relevé complet des différents lots de poudre B qui étaient enfermés dans la poudrière, et indique la date de leur entrée. Les seuls lots qui, semble-t-il, auraient pu être susceptibles de désagrégation sont ceux datant de 1894 et 1895, mais ces lots avaient été soumis à des épreuves il y a environ deux mois et ces épreuves n'avaient révélé aucune trace d'acide; en outre, la grande quantité de cette poudre trouvée intacte après l'explosion montre que si elle a déflagré ce ne serait qu'une partie très minime du stock et encore n'a-t-il été trouvé aucune trace d'incendie. La poudre B devrait donc être mise hors de cause.

Le ministre de la marine va dès demain adresser au ministre de la guerre le rapport du général Javouhey, pour être soumis à l'examen d'une commission composée des ingénieurs des poudres et salpêtres les plus qualifiés.

Un nouveau décès s'est produit hier à Toulon parmi les blessés de l'explosion; le nommé Maunier qui était employé comme journalier chez M. Emeric, s'était rendu le 4 mars dans un cabanon situé près de la poudrière; surpris par l'explosion il avait été blessé à la colonne vertébrale; malgré une douloureuse opération subie il y a trois jours, le malheureux a succombé hier.

Ses obsèques auront lieu demain.

RECRUTEMENT DES INSPECTEURS ADJOINTS DES SERVICES ADMINISTRATIFS. — Un décret publié par le *Journal officiel* fixe le mode et les conditions des épreuves à subir par les candidats aux emplois d'inspecteurs adjoints des services administratifs de la marine.

Le recrutement des inspecteurs adjoints s'effectue au concours parmi les lieutenants de vaisseau, les capitaines d'artillerie et d'infanterie de marine, les sous-ingénieurs de 1re classe des constructions navales et les sous-commissaires de la marine ayant quatre années de grade au jour de l'ouverture des épreuves.

Le décret dispose en outre que les époques des concours sont annoncées six mois au moins à l'avance et que la liste d'admissibilité arrêtée par le jury à la suite de chaque concours est valable pour douze mois.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Les jardins de l'Exposition. — Les jardiniers de la Ville ont presque terminé leurs aménagements. Le « règlement » des pelouses du Champ de Mars est fait; les corbeilles sont figurées, les massifs d'arbres et d'arbrisseaux indiqués, les gazons semés. Sur les pelouses, un savant mélange de lawgrass et de ray-grass anglais prépare des tapis de verdure incomparables dans lesquels verdoieront toutes sortes de variétés de graminées, pâturins, fétuques, brôme des prés, flouve odorante et trèfle blanc. L'exposition algérienne, au Trocadéro, a mis partiellement en déroute les grands magnolias qui y formaient des massifs. Soigneusement transportés dans des chariots spéciaux, ces magnolias vont venir orner les jardins du Champ de Mars.

Aux Champs-Elysées les plantations d'alignement du Cours-la-Reine et du quai de la Conférence ont été remaniées comme le plan général l'avait prévu : 126 marronniers ont repris leur place définitive. Notons bien, une fois de plus, qu'il n'y a aucune destruction d'arbres nulle part, du fait de l'Exposition : les arbres déplacés sont envoyés dans une remise spéciale au bois de Boulogne, et ils s'en trouvent fort bien. Ils auront acquis une vigueur nouvelle, dont beaucoup d'entre eux avaient grand besoin, pour revenir prendre leur place attitrée, après la clôture de l'Exposition et la démolition des installations temporaires.

La vigne à l'Exposition. — Notre confrère M. Yveling RamBaud, avec le concours de M. du Pasquier, architecte, organise pour l'Exposition une attraction d'allure très artistique, en même temps qu'instructive au point de vue documentaire. Il s'agit d'un grand panorama de douze cents mètres racontant « l'histoire du vin » depuis son origine jusqu'à l'époque actuelle. Sous le panorama serait installé un diorama consacré à l'industrie du vin et aux industries annexes; tout autour, des vues bordées de constructions des diverses époques, avec leurs enseignes typiques, enfin des comptoirs de dégustation, dans lesquels des vendeuses, en costume national de leur pays d'origine, verseront aux visiteurs les vins généreux de Bourgogne, de Bordeaux, de Champagne, d'Italie, d'Espagne, de Grèce, de Hongrie, de Crimée et du Rhin. Des fêtes spéciales, avec reconstitutions historiques, seraient données sur cet emplacement. A partir du 1er septembre, il y aura une « fête de vin blanc » pour célébrer l'arrivée des huîtres sur le marché parisien. Tel est le bref aperçu de ce projet qui paraît se présenter sous un aspect agréable en même temps que documentaire.

NOUVELLES DU JOUR

Aujourd'hui est promulguée la loi portant approbation de la convention additionnelle sur le transport de marchandises par chemins de fer, signée à Paris entre la France, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Russie et la Suisse.

M. André, juge de paix, a procédé, hier, à la villa Félix-Faure, à la levée des scellés apposés le 18 février sur les portes du bureau et du cabinet de travail de l'ancien président de la République.

M. Blondel, ancien secrétaire de la présidence, représentant la famille, M. Cathala, sous-préfet du Havre, un délégué du ministre des affaires étrangères, Me Narcy, notaire, et Me Guillemette, commissaire-priseur, assistaient à cette opération.

On lit dans le *Bulletin municipal officiel* :

La souscription ouverte parmi les fonctionnaires et les employés de la préfecture de la Seine et de l'octroi de Paris pour offrir une palme lors des obsèques du président Félix Faure a laissé une somme disponible de 1,228 fr. 50.

Le montant de ce reliquat a été versé entre les mains de Mlle Lucie Faure pour être affecté à la Ligue fraternelle des enfants de France, qu'elle a fondée. Cette ligue a pour but de créer les liens d'une véritable fraternité entre les enfants pauvres, orphelins ou abandonnés et les enfants, jeunes gens et jeunes filles, qui sont en situation de leur venir en aide.

Mlle Lucie Faure a instamment demandé que ses vifs remerciements fussent transmis aux souscripteurs.

Le groupe républicain socialiste indépendant de la Chambre publie la déclaration suivante :

La Chambre actuelle a déjà vu plusieurs groupes républicains radicaux et socialistes; si nous en créons un nouveau, ce n'est nullement dans un sentiment de division, mais parce que nous désirons nous unir autour d'un programme commun qui diffère du leur sur certains points.

Républicains avant tout, nous inscrivons en tête de notre programme la revision de la Constitution de 1875 par une assemblée constituante; dans un pays libre, le pouvoir constituant appartient au peuple souverain.

Pour dissiper toute équivoque, nous déclarons nettement que nous ne sommes pas partisans d'augmenter les pouvoirs du président de la République et que nous poursuivons la suppression du Sénat, qui est un obstacle à l'accomplissement des réformes démocratiques.

Socialistes, nous voulons le retour à la nation des mines, des canaux, des chemins de fer, de tous les grands services publics, sans que cette transformation puisse léser aucun intérêt légitime.

Le droit à l'existence par le travail étant un droit naturel et primordial, nous estimons que l'Etat a le devoir d'intervenir pour la défense des prolétaires.

Nous pensons que les réformes sociales doivent tenir le premier rang dans les préoccupations de la Chambre. Ces réformes à accomplir sont nombreuses; il nous paraît surtout urgent d'organiser une caisse de retraites pour les vieux travailleurs et d'adopter un ensemble de mesures législatives ayant pour but d'améliorer les conditions du travail.

La réforme de notre système d'impôts est également une réforme sociale, puisqu'elle tend à alléger les charges qui écrasent les petits contribuables; on ne peut atteindre ce résultat qu'en établissant un impôt progressif sur le revenu.

Plus lourde encore que celle de l'impôt est la charge que l'obligation du service militaire fait peser sur les populations des villes et des campagnes; nous estimons qu'on pourrait réduire ce service à deux années sans compromettre la défense nationale.

La nécessité de plus en plus évidente de simplifier nos rouages administratifs, de relâcher les liens d'une centralisation excessive, de rajeunir nos codes, dont les dispositions vieillies ne cadrent plus avec notre besoin d'une justice rapide et peu coûteuse, une foule d'autres réformes non moins nécessaires seront l'objet de notre constante étude et de nos persévérants efforts.

A côté des questions politiques et sociales, nous nous attacherons à l'examen des problèmes économiques et commerciaux, dont la solution amènerait une plus grande somme de prospérité et de bien-être pour toutes les catégories de citoyens.

Désireux de voir le régime parlementaire affranchi des abus qui empêchent son fonctionnement régulier, plaçant au-dessus des mesquines querelles de coteries les intérêts supérieurs du pays, nous donnons notre concours à tous ceux qui suivront une politique de réformes démocratiques, d'apaisement des esprits à l'intérieur et de paix à l'extérieur.

Tel est le programme que nous nous proposons de défendre avec l'aide de tous ceux de nos collègues qui, partageant les mêmes idées, voudront bien joindre leurs efforts aux nôtres pour essayer de les faire triompher.

Le président : Alphonse Humbert, député de Paris.

Les vice-présidents : Albert Chiché, député de Bordeaux; Girou, député de Paris.

Les secrétaires : Stanislas Ferrand, Paul Bernard, députés de Paris.

AU JOUR LE JOUR

Le banquet de la Ligue de la prévoyance et de la mutualité

M. Charles Dupuy, président du conseil, a présidé hier soir le banquet annuel de la Ligue de la prévoyance et de la mutualité, auquel assistaient la plupart des présidents des sociétés de secours mutuels de France.

Le président de la République était représenté à ce banquet par l'un de ses officiers d'ordonnance, le commandant Moreau.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés.

M. Lourties, sénateur, président de la ligue, a rappelé les services éminents rendus par le regretté président Félix Faure aux mutualistes. Il avait, a dit M. Lourties, conçu le magnifique projet de pacifier les esprits par la fraternité sociale. La mort a empêché la réalisation de ce généreux dessein. Mais son successeur, M. Loubet, est, lui aussi, un fervent adepte de la mutualité, et tous ici nous lui adressons l'expression de notre profond respect.

M. Lourties a ensuite remercié M. Charles Dupuy de la bienveillance qu'il n'a cessé de témoigner aux mutualités, et des précieux encouragements qu'il leur prodigue.

M. Charles Dupuy, répondant à une allocution d'un président de société, qui avait énuméré les bienfaits de la République, s'est exprimé en ces termes :

Oui, la République, depuis vingt ans, a connu des heures difficiles, mais, s'inspirant toujours des principes de liberté et des idées de justice, elle attend l'avenir avec confiance. A la fin de ce siècle, elle pourra être fière de l'œuvre accomplie et dire aux jeunes générations : patience, courage, espoir!

M. Charles Dupuy a ajouté qu'il avait le sentiment très vif de l'utilité de la mutualité, qui réunit tous les hommes entre eux, dans un sentiment de solidarité.

Dans une chaleureuse péroraison fréquemment applaudie, M. Charles Dupuy s'est exprimé ainsi :

Permettez-moi de boire, non seulement à la République, mais à la Révolution française, à celle qui a fait passer tout un peuple de sujets à l'état de citoyens disposant librement d'eux-mêmes.

Je salue avec vous ce siècle déjà naissant, dont nous verrons les splendeurs et la gloire à l'Exposition universelle. Là, nous recevrons fraternellement les peuples dans une lutte pacifique, et je suis persuadé que notre commerce et notre industrie ne seront pas au dernier rang.

Vous, messieurs les mutualistes, vous y aurez aussi votre place et vous saurez montrer ce que peut faire une réunion d'hommes libres animés de l'esprit de prévoyance et de solidarité et collaborant toujours, peut-être même sans y penser, à la paix sociale et à la concorde civile.

Avant de se retirer, le président du conseil a remis la croix d'officier de l'instruction publique à M. Arboux, secrétaire général de la ligue, et les palmes académiques à MM. Marignan et Quittard.

L'Orphelinat de l'enseignement primaire

M. G. Leygues, ministre de l'instruction publique, a présidé cet après-midi, à deux heures, dans le grand amphithéâtre de l'Hôtel des Sociétés savantes, l'assemblée générale annuelle de l'Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire de France.

Le ministre avait à ses côtés MM. Gréard, vice-recteur de l'académie de Paris; Bayet, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'instruction publique; Bédorez, directeur de l'enseignement primaire de la Seine, et le bureau de l'association : MM. A. Mézières, membre de l'Académie française, député, président; Jacoulet, inspecteur général, et Viénot, directeur d'école primaire, secrétaires généraux; Clément, directeur d'école primaire, trésorier.

M. G. Leygues a prononcé une courte allocution fort applaudie. Il a félicité les initiateurs du mouvement fécond dont les bienfaits se font sentir dans tant de familles de modestes instituteurs, et les a encouragés à persévérer dans leur active bienfaisance.

M. A. Mézières, président de l'œuvre, a pris ensuite la parole.

L'association, dit-il, a pour principal caractère d'être due tout entière à l'initiative privée. A la fin de l'année 1885, quelques personnes de bonne volonté se sont émues de l'effrayante mortalité des instituteurs et ont pensé à recueillir leurs nombreux orphelins. Les fondateurs de l'œuvre ont commencé avec quelques centaines de francs : ils possèdent aujourd'hui un capital de 200,000 francs, et distribuent chaque année 100,000 francs de secours entre 1,400 orphelins.

Si l'association n'existait pas, la plus grande partie de ces enfants seraient sans ressource aucune : les instituteurs, en effet, n'atteignent que très peu l'âge de la retraite. Cette année, par exemple, sur 111 décès d'adhérents de la société, huit seulement sont morts ayant droit à la retraite : un sur treize! Les veuves des 103 autres, par conséquent n'ont droit à rien, et leurs enfants devront rester dans la misère. L'Orphelinat de l'enseignement primaire les sauve, et les sauve doublement : d'abord en leur attribuant un secours qu'ils n'auraient pas sans lui, et, en deuxième lieu, en les laissant toujours dans leur lieu d'origine. L'association n'a pas fondé pour eux d'internat; aussi n'a-t-elle pas de frais d'administration; tout l'argent récolté va aux orphelins, qui sont toujours recueillis et élevés par des membres de leur famille, dans leur famille... On évite ainsi de faire d'eux des déclassés, des esprits mécontents et aigris; on respecte chez eux tous les souvenirs de l'enfance et de la petite patrie où ils ont grandi.

Les fonds de l'association, dit en terminant M. Mézières, parviennent d'abord des modiques souscriptions annuelles (3 francs) que versent les 25,000 adhérents; puis, des dons de plus en plus nombreux faits par des conseils généraux, par des municipalités et par des personnes bienfaisantes. Au premier rang de ces bienfaiteurs, M. Mézières place M. et Mme Alexandre Weill, qui ont enrichi l'association d'une somme de 11,500 francs en capital et qui ont plusieurs fois envoyé aux orphelins de généreuses étrennes.

Au milieu des applaudissements de l'assistance, M. Mézières annonce que, fidèle à ses habitudes, M. Alexandre Weill vient de lui envoyer pour l'augmentation du capital de l'orphelinat une nouvelle somme de 1,500 francs.

Un concert très brillant a suivi l'assemblée générale.

L'Orphelinat de la Seine

L'assemblée générale de la société de l'Orphelinat de la Seine a eu lieu cet après-midi dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la présidence de M. Raoul Bompard, député de la Seine.

M. Gaufrès, ancien conseiller municipal, président de l'œuvre, a exposé le but et le fonctionnement de celle-ci. Il rappelle pourquoi les esprits libéraux se sont attachés à en assurer le succès :

Quand, en 1871, dit-il, notre société a été fondée, la France sortait d'une crise terrible; elle restait désorganisée, mutilée, déchirée. A l'appel du premier président de l'orphelinat, Henri Martin, qui déclarait qu'il fallait refaire la France par l'enfance et par l'union de tous dans le commun amour de la patrie, les bons citoyens accoururent en foule. Ils virent dans l'œuvre nouvelle non seulement une entreprise louable et nécessaire en elle-même, mais un programme d'action bienfaisant pour tous, un champ d'action où toutes les bonnes volontés allaient se donner rendez-vous, un modèle à reproduire partout.

Aujourd'hui, ajoute M. Gaufrès, les circonstances sont changées, mais une idée générale doit encore soutenir la même entreprise.

C'est de conjurer la crise violente que la grande industrie a déchaînée sur les familles, de sauver les enfants victimes des nécessités qui éloignent les parents du foyer et les laissent, eux, à l'école de la rue, école d'ignorance, de paresse et de vice.

Préserver ces enfants, leur rendre la vie possible et saine, tarir la source de la criminalité juvénile, relever le niveau moral du milieu où ils vivent, tel est notre but constant.

M. Decaye, trésorier, a fait connaître ensuite la situation matérielle de la société : celle-ci compte actuellement plus de 1,000 adhérents, et près de 200 pupilles, élèves ou apprentis, sont présents à l'orphelinat.

De nombreuses récompenses ont été décernées à ces enfants, puis le président, M. Raoul Bompard, a pris à son tour la parole.

M. Raoul Bompard félicite la société, créée pour recueillir les orphelins de l'année terrible, de sa constante prospérité. Puis il expose rapidement ce que le Parlement se propose de faire dans le même ordre d'idées.

La protection des orphelins, dit-il, viendra bientôt devant les Chambres, qui seront saisies d'une loi sur l'assistance obligatoire des enfants. Mais cette loi, excellente en elle-même, suppose comme toutes les lois d'assistance, le concours volontaire des œuvres nombreuses et zélées.

Que donnerait, en effet, la loi sur l'instruction obligatoire sans les sociétés de patronage et d'éducation?

Quels résultats obtiendrait-on avec la loi sur la déchéance paternelle s'il n'y avait des œuvres comme le sauvetage de l'enfance?

Jules Favre et Henri Martin ont, dit en terminant M. Bompard, montré dans les assemblées comme celles-ci que notre devoir le plus impérieux était de former des citoyens par une éducation républicaine et laïque.

Le devoir est resté le même. Devant ces enfants, comme devant nous, surgiront de redoutables problèmes politiques et sociaux. Il faut qu'ils soient étudiés par des citoyens imbus d'un esprit de fraternité, pénétrés de l'esprit de sacrifice à l'intérêt général.

Le tac et l'influenza

L'épidémie de grippe de ces dernières semaines a durement frappé les Parisiens et on annonce que les cas de maladies sont assez nombreux dans les

---

Point du tout. Au moment où nous nous y attendons le moins, Michault dit à son père, en substance :

— Je m'ennuie de n'être rien; j'aspire à devenir comme toi un parfait truand, à me signaler par quelque action d'éclat.

— Eh bien! lui dit le père, non seulement je te permets d'entrer dans notre compagnie; mais même je t'y nomme capitaine. Il y a justement un superbe coup à faire; c'est toi qui seras chargé de l'expédition.

Nous voilà lancés bien loin de nos suppositions premières.

Il s'agit de cambrioler le trésor de Notre-Dame. Robin Costeau, qui est un chef avisé, avait très bien arrangé les choses. Il avait chargé la Mignote, qui est musicienne et danseuse, d'amuser le guet, tandis qu'on ferait main basse sur les objets précieux. Flora, la courtisane, qui elle aussi est toute dévouée à Robin Costeau, avait promis de garder M. le prévôt dans son alcove comme dans une prison.

— Bon! nous disons-nous, nous allons avoir, puisque c'est un drame de cape et d'épée, un tableau à Notre-Dame, un autre chez Flora, et peut-être un au corps de garde, où la Mignote viendra détourner l'attention des soldats.

Rien de tout cela. Nous apprenons par des récits à l'acte suivant que la Mignote n'a point rempli le rôle qui lui avait été confié : et pourquoi? C'est que Thibault, nommé capitaine et chef de l'entreprise, n'a point voulu qu'elle exposât sa beauté dans ce milieu indigne. Ces scrupules nous étonnent un peu. Flora, elle, a fait sa besogne en conscience; mais on nous conte que le prévôt lui a échappé et qu'il est furieux.

C'est que Thibault, surpris en train d'exécuter le coup, a tué cinq soldats du guet; ce ne serait